

3.7. LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME GRÂCE AUX SERVICES AUX FAMILLES

Aujourd'hui en France 2 500 000 adultes de 18 à 65 ans sont confrontés à l'illettrisme après avoir pourtant été scolarisés en France. Parmi eux, on trouve des parents qui ont beaucoup de mal à suivre la scolarité de leurs enfants et à les accompagner dans leurs parcours d'apprentissage. Ces personnes rencontrent aussi des difficultés dans leurs contacts avec les autres acteurs éducatifs et les institutions. L'expérience montre également que ces adultes dépendent souvent de leurs enfants en matière de communication écrite, ce qui perturbe les rôles familiaux et peut constituer une entrave à l'exercice de leur autorité parentale.

Parmi les difficultés rencontrées par les personnes en situation d'illettrisme, la difficulté d'en parler, même aux proches, les sentiments de honte ou d'incompétence constituent des freins importants à l'engagement des personnes concernées vers une démarche d'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Les actions de soutien à la parentalité peuvent permettre à tous les parents de mieux accompagner leurs enfants vers la lecture. Elles permettent plus particulièrement aux parents en situation d'illettrisme de reprendre confiance en eux.

■ Bonne pratique

Les actions éducatives familiales (AEF): des actions permettant prévention et lutte contre l'illettrisme

Quelles que soient les modalités de mise en œuvre, la démarche des AEF vise conjointement à favoriser les apprentissages des enfants et à amener les parents à dépasser leurs difficultés face à la maîtrise des compétences de base. Elles s'adressent à des parents éloignés de la culture scolaire, et en priorité aux parents en situation d'illettrisme.

Ainsi, un centre social à Alençon propose des ateliers à des parents dont les enfants sont en soutien scolaire. Les thématiques de ces ateliers sont décidées par les participants afin de relancer des apprentissages et de réactiver des compétences de base : code de la route, documents administratifs, courriers, relations avec l'école, etc. Des activités communes au centre social et à l'école du quartier sont proposées dans différents équipements (bibliothèque, ludothèque, etc.). Les parents en difficulté peuvent progressivement être orientés vers un organisme de formation pour améliorer leur maîtrise des savoirs de base.

Alençon

Repères

Informations et ressources disponibles :

Une information complète est disponible sur le site de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) www.anlci.gouv.fr/Mediatheque.

L'ANLCI s'appuie sur un réseau de chargés de mission régionaux. La liste des correspondants est également disponible sur le site Internet.

Prévenir l'illettrisme

Pour prévenir l'illettrisme, il faut permettre aux acteurs de l'éducation et des politiques familiales :

- d'anticiper en repérant les fragilités, en intervenant dès qu'elles sont identifiées ;
- de réagir au bon moment avant que ces fragilités ne se transforment en difficultés durables ;
- de créer les conditions favorables à l'entrée dans la culture de l'écrit en palliant les « manques », conséquences des inégalités avec la mise à disposition de ressources culturelles et éducatives.

L'effort de prévention ne s'achève pas à la fin de la scolarité obligatoire : on est bien dans un processus d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Accompagner les personnes en situation d'illettrisme

Des liens doivent également être construits entre les structures pour **permettre aux personnes concernées, une fois leurs difficultés repérées, de s'orienter vers des formations adaptées.**

Parce que les personnes en situation d'illettrisme sont majoritairement en activité professionnelle, tous les outils de la formation professionnelle des adultes peuvent et doivent être utilisés :

- le plan de formation de l'entreprise ;
- le compte personnel de formation ;
- le conseil en évolution professionnelle.

Pour les jeunes et les demandeurs d'emploi, les conseils régionaux peuvent intervenir dans le cadre de leurs programmes de formations aux compétences de base.

Des informations complètes sur les possibilités de formation sont disponibles sur le site de l'ANLCI www.anlci.gouv.fr.

Repères

Illettrisme, de quoi parle-t-on ?

- **L'illettrisme** désigne la situation des personnes de plus de 16 ans qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et des compétences de base pour être autonomes dans des situations simples de la vie courante : incapacité de faire un chèque, de lire un panneau indicateur, de retirer seul de l'argent, de lire des consignes de sécurité, de suivre un plan, retranscrire des indications sur un papier...
- **L'analphabetisme** concerne les personnes qui n'ont jamais été scolarisées. C'est le cas pour de nombreux hommes et femmes issus de pays où la scolarité n'est pas obligatoire. Ces personnes doivent entrer dans un premier apprentissage de l'écrit.
- Pour les nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue, on parle de « **français langue étrangère** ». Pour ces nouveaux arrivants il s'agit d'apprendre une langue nouvelle.

Illettrisme, de qui parle-t-on ?

2 500 000 personnes (3 100 000 en 2004), soit **7 %** (9 % en 2004) de la population âgée de 18 à 65 ans résidant en France métropolitaine et ayant été scolarisée en France, est en situation d'illettrisme. **Plus de la moitié** des personnes en situation d'illettrisme ont plus de 45 ans.

Les hommes (**9 %**) sont plus souvent en situation d'illettrisme que les femmes (**6 %**).

La moitié des personnes en situation d'illettrisme vit dans des zones faiblement peuplées. L'autre moitié vit dans des zones urbaines. 10 % des personnes en situation d'illettrisme vivent dans les ZUS.